

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MERCUREY DU 10 JUILLET 2017

*CONVOCATION DU : 3 juillet 2017
AFFICHAGE DU : 17 juillet 2017*

L'an deux mille dix sept,

et le dix juillet,

à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mercurey, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique JUILLOT, Maire.

PRESENTS : M. Dominique JUILLOT, Maire

Mme Françoise DEMONTFAUCON-TACHON, 1^{er} Adjoint,

M. Jean SAINSON, Mme Christine FERNEY, Adjointes,

Mme Annick BEYS, MM. Patrick GUILLOT, Philippe MENAND, Mmes Agnès DEWE DE LAUNAY, Valérie BESSARD et Carine JUILLOT DEVILLERS, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. Jean-Luc COTTIER, Adjoint (a donné pouvoir à M. Jean SAINSON)
M. Yves de SUREMAIN, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à Mme Françoise DEMONTFAUCON-TACHON)
M. Eric COULON, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à Mme Christine FERNEY)
Mme Christine DUPONNOIS, Conseillère Municipale
M. Didier GONNOT, Conseiller Municipal

Mme Christine FERNEY a été élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2017

Lecture en est faite par M. Dominique JUILLOT, Maire et il est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS

1- SYDESL : PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELECOM BTS P. « LES CEDRES »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'enfouissement des réseaux de télécommunications BTS P. « Les Cèdres », transmis par le SYDESL (dossier numéro 294091_RDP) et faisant état du coût global des travaux qui se monte à 44 000 € T.T.C.

A ce titre, la Commune adhérant au dispositif de mutualisation des contributions des communes correspondant au produit de la redevance pour occupation du domaine public des réseaux de télécommunication (RODP), la participation de la Commune sera diminuée du montant de l'aide qui pourrait être accordée dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL, aide qui s'élève à ce jour à 50 %.

Le plan de financement de l'opération se présente donc comme suit :

- Montant global des travaux : 44 000 € T.T.C.
- SYDESL – Fonds de mutualisation RODP Telecom (50 %) : 22 000 €
- Commune – Fonds propres : 22 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- d'ADOPTER le projet de dissimulation des réseaux de télécommunications intitulé « BTS P. Les Cèdres » présenté par le SYDESL ainsi que le coût des travaux ;
- de DONNER son ACCORD à la participation communale estimée à 22 000 € ;
- d'AUTORISER M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

2- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE ANCIENNE DESSERTE SANS ISSUE CADASTREE SECTION AD N° 90 EN VUE DE SON ALIENATION AU PROFIT DE M. MALATY ET Mme FREBY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande faite par M. MALATY et Mme FREBY domiciliés 16, rue du Clos Lévêque à Mercurey, sollicitant l'acquisition d'une ancienne desserte sans issue, cadastrée section AD n° 90 suite au plan de division établi par la SCP Pierre Franc, géomètre-expert.

Cette demande est motivée par le fait que le terrain est une ancienne friche sur carrière, inculte et présentement sans issue dont l'entretien est abandonné.

Considérant que cette parcelle, qui n'est pas aménagée et qui est affectée à l'usage du public, relève du domaine public ;

Considérant qu'il est nécessaire, préalablement à toute cession, de la déclasser du domaine public, lequel déclassement ne pouvant être prononcé qu'après la désaffectation de cette parcelle à l'usage du public et de tout service public ;

Considérant que la désaffectation et le déclassement de cette parcelle ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L141-3 alinéa 2 ;

Vu le plan de division établi par la SCP Pierre FRANC, géomètre-expert, délimitant le terrain communal déclassé ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- CONSTATE la désaffectation de la partie de dépendance communale cadastrée section AD n° 90, d'une contenance totale de 141 m² ;
- DECIDE de procéder à son déclassement du domaine public communal ;
- DECIDE de son incorporation dans le domaine privé communal ;
- DECIDE de céder cette parcelle à M. MALATY et Mme FREBY, moyennant l'euro symbolique, les frais d'acte étant à charge de l'acquéreur ;
- CHARGE Maître Pierre-Etienne CAMUSET, notaire associé à Chalon, d'établir l'acte à venir ;
- AUTORISE M. le Maire à signer cet acte et tous documents afférents à cette opération.

3- LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR UN GROUPE D'ELEVES DU LYCEE PONTUS DE THIARD DE CHALON-SUR-SAONE : FIXATION DU TARIF

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de demander à l'association étudiante dénommée ADEPT une somme de 220 € pour la location de la salle des fêtes du 24 au 25 mai 2017, à l'occasion de la fête de départ des élèves de 2^{ème} année en préparation HEC option Scientifique au Lycée Pontus de Thiard de Chalon-sur-Saône.

4- ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE DESHERBAGE ALTERNATIF : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Oùï l'exposé de M. le Maire informant de l'impossibilité pour la région de participer au financement de l'acquisition de matériel alternatif aux pesticides depuis le 1^{er} janvier 2017,

DECIDE de ne pas donner suite à cette demande.

Le Conseil PREND ACTE de la possibilité de financement dès cette année de ce matériel par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et DECIDE en conséquence d'en poursuivre l'acquisition.

5- REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT D'UN CHARIOT ELEVATEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de CONTRACTER auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 14 160 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : financement d'un chariot élévateur
 - Montant du capital emprunté : 14 160 €
 - Durée d'amortissement : 60 mois
 - Profil d'amortissement : échéances constantes
 - Taux d'intérêt : 0,61 %
 - Frais de dossier : 100 €
 - Périodicité retenue : trimestrielle
 - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).
- AUTORISE M. le Maire à SIGNER le contrat de prêt avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

6- EXERCICE BUDGETAIRE 2017 (BUDGET PRINCIPAL) : DECISION MODIFICATIVE N° 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE les ajustements de crédits faisant l'objet de la décision modificative n° 2 afférente au budget principal, tels que présentés ci-dessous.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2182	ONA			MATERIEL DE TRANSPORT	14 160.00
21	2117	ONA			Bois et forêts	32 641.00
042	6811				DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	1.00
67	6714				BOURSES ET PRIX	245.00
023	023				VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1.00
Total						47 046.00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI			EMPRUNT EN EUROS	-7 293.00
13	1328	ONA			autres subv. équip. non transf.	54 094.00
040	280415 81	OPFI			Autres groupements - Biens mobiliers, matérie...	1.00
74	74748				Autres communes	245.00
021	021	OPFI			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1.00
Total						47 046.00

7- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FESTI'ECOLE POUR L'ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE DU 13 JUILLET

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer à l'association Festi'école une subvention exceptionnelle, d'un montant de 450 €, pour l'organisation du bal du 13 juillet.

8- MOTION EN FAVEUR DE L'OUVERTURE D'UN CENTRE D'ANGIOPLASTIE CORONAIRE A CHALON-SUR-SAONE

Le Conseil Municipal

- S'EMEUT de la situation actuelle de l'hôpital de Chalon-sur-Saône et des risques de fermeture de son Unité de Soins Intensifs Cardiologiques.
- ATTIRE l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de cette structure pour la prise en charge des administrés de la Commune de Mercurey.
- SOUHAITE le renforcement de l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques avec l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronaire à Chalon-sur-Saône, pour permettre une prise en charge conforme aux standards actuels.

9- CREATION D'UN MARCHÉ ALIMENTAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE un AVIS FAVORABLE au projet de création d'un marché alimentaire à Mercurey, qui sera installé dans un premier temps devant la salle des fêtes, en attendant un probable transfert au centre bourg, au cœur des commerces.

INFORMATION AU CONSEIL

10- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTIVITE PERISCOLAIRE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 AVEC L'ASSOCIATION ELAN CHALON

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 4° du CGCT accordée par délibération du 23 juin 2014 concernant le renouvellement de la convention de prestations de services relative à la mise en œuvre d'une activité périscolaire de sensibilisation aux handicaps conclue avec l'Association Elan Chalon pour la période du 6 janvier au 14 avril 2017 à raison de 2 heures hebdomadaires, pour une nouvelle période de trois mois du 5 mai au 7 juillet 2017, à raison d'une heure hebdomadaire.

QUESTIONS AU CONSEIL

11- LOTISSEMENTS « LES CEDRES » ET « CHAMP LADOIT » : COMPTES-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les bilans annuels arrêtés au 31 décembre 2016 concernant les lotissements « Les Cèdres » et « Champ Ladoit ».

12- RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-SYMPHORIEN DE TOUCHES : AVENANT NUMERO 2 AU MARCHE CONCLU AVEC L'ENTREPRISE DUFRAIGNE AU TITRE DU LOT N° 1 « MACONNERIE-PIERRE DE TAILLE »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE la passation d'un avenant n° 2 au marché conclu avec l'entreprise DUFRAIGNE d'Autun au titre du lot n° 1 « maçonnerie-pierre de taille » de l'opération de restauration de l'église Saint-Symphorien de Touches.
- PRECISE que cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux complémentaires et modificatifs, tels que précisés en séance, engendrant au global une plus-value de 6 535,24 € H.T. sur la tranche conditionnelle 1 (restauration intérieure).
- PRECISE que de ce fait et après avenant n° 2, le montant du marché relatif à la tranche conditionnelle 1 est ramené de 187 793,55 € H.T. à 194 328,79 € H.T. et le montant global du marché de 624 112,32 € H.T. à 630 647,56 € H.T.
- AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- M. le Maire évoque le courrier de M. Jean-Claude GRESS, Maire de Fontaines souhaitant la mutualisation d'un agent de surveillance de la voirie publique à l'échelle des Communes de Fontaines, Mercurey, Rully et Farges les Chalon. Cette proposition sera étudiée, mais une possible mutualisation limitée à 2 communes seulement, Fontaines et Mercurey, serait envisageable ;
- Suite au congé donné par les locataires, Mme DEMONTFAUCON-TACHON informe que le logement situé 73 Grande Rue au-dessus de la Poste sera disponible à nouveau à la location à la fin de ce mois de juillet 2017 ;

- Mme DEMONTFAUCON-TACHON informe que les travaux de remise aux normes des mâts et supports signalétiques non conformes ont débuté le 3 juillet ;
- M. MENAND informe que le déménagement du bâtiment abritant les ateliers municipaux a eu lieu la semaine dernière et est toujours en cours ;
- Mme FERNEY informe qu'après étude du dossier présenté, le Directeur Académique a autorisé la Commune de Mercurey à organiser la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée prochaine ;
- Mme BESSARD informe du projet de relance du Comité des Fêtes ;
- Mme BEYS donne les dates retenues cette année pour la distribution des colis et le repas des Aînés, soit les 25 et 26 novembre 2017 ;
- M. le Maire présente aux conseillers les plans d'aménagement des ateliers municipaux ;
- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 25 septembre 2017 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La Secrétaire,
Christine FERNEY

Le Maire,
Dominique JUILLLOT